



SYNDICAT DE L'ORGE

COMPTE RENDU DU

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

Le vingt décembre deux mil dix-huit à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Montlhéry, boulevard Mouchy, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA).

Etaients présents :

Boissy sous Saint Yon : J-c. DIAS,

Cœur d'Essonne Agglomération : D. COUVRAT, E. JANIN, E. MATT, B. PERRION, D. RAJOBSON, S. FAGNOU, S. TANGUY, H. AUJALEU, D. ESPRIN, A. LAMOUR, N. GARRESSUS, S. COUSIN, P. LAFAGE, N. FOUQUE, O. MALECAMP, F. ARBELET, J. DELPIC, F. CHOLLEY, V. DABADIE, G. ANDRETTI, V. LE BLANC, M. POINSE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M. LEGOUGE, S. LEBRUN, J. CARRE, L. PECASTAING, L. HERTZ, O. THOMAS, C. PONS, J. GAUCHET,

Communauté de Communes du Pays de Limours : T. DEGIVRY, C. SCHOETTL,

Epinay sur Orge : S. LEBRUN, M. LEGOUGE,

Fontenay les Briis : T. DEGIVRY,

Grand Paris Sud : F. OGBI,

Janvry : C. SCHOETTL,

La Ville du Bois : J. CARRE,

Linas : L. PECASTAING, L. HERTZ

Marcoussis : O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris: F. SAINT-PIERRE, D. GUETTO, J. EUGENE, D. JAUGEAS, B. MOULAY, A. VILLECHEVROLE,

Montlhéry : C. PONS, J. GAUCHET,

Secrétaire de séance : Maurice LEGOUGE, 8^{ème} vice-président, Adjoint au Maire d'Epinay-sur-Orge, délégué de la communauté des communes du Pays de Limours,

Etaients absents / excusés :

Boissy sous Saint Yon : L. DEGREMONT, R. LION,

Cœur d'Essonne Agglomération : D. BAC, F. BONDOUX, D. JOUIN, F. LECRON, J-I. ROBERT, I. BARAVIAN, C. BOUTIN, H. GUISCHARD, C. CHANCEL, E. COLIN, P. CIUCIU, P. DUDIOT, M. LENFANT, J-p. DUPERRON, P. ROGER, J-y. WATTRE, C. BOISSIERES, B. ZANTOUT,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : D. DECUGNIERE, N. BOUILLE, F. PELLETANT, S. PIPARD, D. TOULLIER,

Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL,

Courson – Monteloup : J-c. GIARD,

Grand Paris Sud : P. RIO,

La Ville du Bois : N. BOULLIE,

Linas : F. PELLETANT,

Marcoussis : M. MONZER,

Métropole du Grand Paris : J. DUMAINE, K. RAINHA, M. PERRIMOND, R. REDA, S. HAMARD,
N. LALLIER, N. FROGER,

Nozay : D. TOULLIER,

Présents : 50

Votants : 50

PRINCIPALES DECISIONS

- Adoption des décisions modificatives budgets rivière, assainissement, collectes
- Convention d'entente entre le Sivoa et Eau Ouest Essonne,
- Poursuite des actions de coopération décentralisée à Madagascar et au Niger

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Compte-rendu du Comité syndical du 6 septembre 2018

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 6 septembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Bureau du 27 septembre 2018

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2014/5 du 23 mai 2014, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2018/21 :

Convention avec Eau Ouest Essonne pour le recouvrement des redevances : autorise le Président à signer cette convention.

N° 2018/22 :

Renouvellement de la convention relative à la mission de médecine préventive avec le CIG Grande Couronne : autorise le Président à signer cette convention.

N° 2018/23 :

Recours à l'apprentissage: autorise le Président à procéder au recours à l'apprentissage.

N° 2018/24 :

Modification du tableau des effectifs du personnel du SIVOA : autorise le Président à procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel.

N° 2018/25 :

Convention pour les travaux de mise en conformité à Janvry Bourg : autorise le Président à signer ces conventions avec les usagers, et à déposer les dossiers de subvention correspondants auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

N° 2018/26 :

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté d'Agglomération Paris Saclay pour des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales, chemin des berges et ruelle du Presbytère : autorise le Président à signer cette convention.

N° 2018/27 :

Convention d'assistance technique pour le suivi des travaux d'assainissement des bâtiments communaux de Bruyères le Châtel : autorise le Président à signer cette convention.

N° 2018/28 :

Demande de subventions pour les diagnostics EUND de l'opération groupée Charmoise – Arpajonnais – volet 2 : autorise le Président à déposer cette demande de subvention et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/29 :

Tarifs appliqués aux usagers pour le contrôle de conformité sur le territoire du SIVOA : autorise le Président à modifier et appliquer les tarifs de mises en conformité.

N° 2018/30 :

Réponse à 3 appels à projets portés par la Région Ile de France contre l'érosion de la biodiversité et par l'Agence Française de la Biodiversité : autorise le Président à répondre à ces 3 appels à projets, et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N° 2018/31 :

Convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de ville de Fontenay les Briis : autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre comprenant les phases PRO, VISA, DET, AOR, et à émettre et viser les documents associés aux différentes missions.

N° 2018/32 :

Annule et remplace la délibération AG-2018/33 – Acquisition de la parcelle bâtie AB20 à Morsang sur Orge, impasse de la prairie : autorise le Président à procéder à cette acquisition et à signer tous les documents y afférents, et à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N° 2018/33 :

Rétrocession au SIVOA par la commune de Fontenay les Briis de parcelles en bord de Charmoise : autorise le Président à procéder à cette rétrocession et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/34 :

Servitude au profit du Syndicat de l'Orge, Juvisy sur Orge: autorise le Président à procéder à la réalisation de cette servitude et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/35 :

Acquisition de la parcelle K480P, Grand Etang à Marcoussis : autorise le Président à procéder à cette acquisition et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/36 :

Signature d'une convention concernant la compensation hydraulique du T12 Express, Parc Savigny / Morsang : autorise le Président à signer cette convention.

N° 2018/37 :

Demande de subvention pour des études de restauration hydromorphologique des cours d'eau sur la commune de Fontenay les Briis : autorise le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/38 :

Demande de subvention pour la réalisation d'études de suppression d'un ouvrage hydraulique dans la résidence Cerpied à Arpajon : autorise le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/39 :

Demande de subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation du Mort Ru et pour l'aménagement paysager de 2 parcelles sur la Commune de Longpont sur Orge: autorise le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents y afférents.

[Délibérations du Bureau du 8 novembre 2018](#)

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2014/5 du 23 mai 2014, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2018/40 :

Adhésion à l'assurance risques statutaires de Sofaxis (groupement de commandes du CIG): autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à venir dans le cadre du contrat groupe.

N° 2018/41 :

Adhésion au groupement de commandes du CIG pour les contrats d'assurances « dommages aux biens, responsabilité civile, véhicules et protection fonctionnelle » (2020-2023) : autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

N° 2018/42 :

Actualisation du tableau des effectifs du personnel du Syndicat de l'Orge : approuve le tableau des effectifs actualisé du SIVOA.

N° 2018/43 :

Adhésion à la centrale d'achats SIPP'NCO: autorise le Président à signer la convention d'adhésion à SIPP'NCO.

N° 2018/44 :

Demande de subvention pour la mise en conformité des usagers de la rue du Sentier à Ollainville : autorise le Président à signer les conventions avec les usagers et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Essonne.

N° 2018/45 :

Approbation de l'enquête publique concernant les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de Linas : approuve le zonage assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Linas.

N° 2018/46 :

Signature d'une convention de coopération pour l'étude des insectes de la vallée de l'Orge avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) : autorise le Président à signer la nouvelle convention avec l'OPIE.

N° 2018/47 :

Rétrocession au SIVOA des berges communales de la Sallemouille à Marcoussis: autorise le Président à procéder à cette rétrocession et à signer tous les documents y afférents.

N° 2018/48 :

Constitution de servitude de passage de canalisation en terrain privé, Boissy sous Saint Yon : autorise le Président à créer cette servitude et à signer tous les documents y afférents.

Décisions du Président prises du 3 aout au 10 décembre 2018

En application de la délibération du Comité syndical n°2014/6 du 23 mai 2014, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2018/31 :

Fixation des tarifs des prestations de contrôles de conformité proposées aux usagers des communes qui ont transféré la compétence collecte au SIVOA.

N° 2018/32 :

Déclaration de marché infructueux « Prestations en hydromorphologie avec utilisation du protocole CARHYCE ». Relance d'un nouveau marché.

N° 2018/33 :

Signature d'un avenant n°1 avec l'association Etudes et Chantiers Ile de France afin de modifier l'acte d'engagement et le bordereau des prix pour le marché « Missions d'entretien sur le territoire du Syndicat de l'Orge confiées à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) »

N° 2018/34 :

Signature d'un marché à procédure adaptée « Démantèlement de 3 ouvrages sur le site du Breuil et la valorisation écologique d'une nouvelle zone humide sur les communes de Sainte-Geneviève-des bois et Epinay-sur-Orge », avec l'entreprise SETHY pour un

montant de 222 323,72 € HT pour le lot n° 1 et pour un montant de 333 890,85€ HT pour le lot n°2.

N° 2018/35 :

Signature d'avenant n°3 au marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour le démantèlement de 3 clapets sur le site du Breuil et valorisation hydroécologique d'une nouvelle zone humide » avec le groupement d'entreprises HYDROSPHÈRE / HYDRATEC, pour un montant de 5 764,50 € HT, ce qui porte le montant du marché à 54 914,50 € HT.

N° 2018/36 :

Dossier de subvention pour la réalisation de contrôles de conformité « campagnes d'enquêtes de conformité assainissement sur les communes de la Ville du Bois, Boissy sous Saint Yon, Courson Monteloup, Ollainville, Fontenay Les Briis et Linas afin de lutter contre les mauvais branchements ».

N° 2018/37 :

Demande de subvention pour les travaux d'assainissement rue du Sentier à Ollainville.

N° 2018/38 :

Déclaration de marché infructueux «Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour les services syndicaux lot n°3 » et signature du marché à procédure adaptée avec l'entreprise VANDEPUTTE SAFETY pour un montant sans minimum et avec un maximum de 15 000 € HT pour le lot n°1, pour un montant sans minimum et avec un maximum de 30 000 € HT pour le lot n°2 pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

N° 2018/39 :

Signature d'un marché « Acquisition d'une benne TP, d'un broyeur à branche et reprise d'une benne agricole » avec l'entreprise CHOUFFOT pour un montant de 40 060,00 €HT.

N° 2018/40 :

Signature d'un avenant n°1 au marché « Extension du siège du Syndicat de l'Orge - Menuiseries extérieures et intérieures bois » avec l'opérateur économique Menuiserie Bois afin d'approuver le transfert de l'ensemble des droits et obligations du marché.

N° 2018/41 :

Déclarer sans suite la procédure de passation de marché public pour le marché « Fauche et restauration de roselières/cariçaies avec export sur 5 sites du Syndicat de l'Orge (SIVOA) – DSS ».

N° 2018/42 :

Signature d'un avenant n°1 au marché « Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour les services syndicaux » avec l'entreprise VANDEPUTTE SAFETY.

N° 2018/43 :

Signature d'un avenant n°1 au marché « Modernisation des stations de mesures des hauteurs d'eau dans les zones de confluences » avec le groupement d'entreprises SEMERU / PROLOG INGENIERIE.

N° 2018/44 :

Signature d'un avenant n°1 au marché « Fourniture et livraison de papiers et enveloppes » introduisant au Bordereau des Prix Unitaires la référence 5931179 : Ramette de papier A3 « Evercopy Prestige », 80g, papier recyclé, non blanchi au chlore, 1902 FSC : 7,48 € HT par ramette.

N° 2018/45 :

Signature d'un avenant n°1 au marché « Extension du réseau d'eaux usées, chemin de la Ferme des Maures à Ollainville » avec l'entreprise Georges PICHON pour un montant de 67 000,00 € HT qui représente une augmentation de 33,66 % du montant initial du marché.

N° 2018/46 :

Signature du marché « Etude de faisabilité pour le démantèlement du clapet de la mairie à Saint-Germain-lès-Arpajon » avec l'entreprise SEGI pour un montant de 32 900,00 € HT.

N° 2018/47 :

Absence d'acte.

N° 2018/48 :

Signature d'un avenant n°4 au marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour le démantèlement de 3 clapets sur le site du Breuil et valorisation hydroécologique d'une nouvelle zone humide » avec le groupement d'entreprises HYDROSPHÈRE / HYDRATEC, pour un montant de 6 725,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 61 639,50 € HT.

N° 2018/49 :

Signature du marché à procédure adaptée « Prestations en hydromorphologie avec utilisation du protocole CARHYCE », avec la société FISH PASS pour un montant sans minimum et avec un maximum de 40 000 € HT par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

N° 2018/50 :

Signature d'un marché « Fauche et restauration de roselières/cariçaies avec export sur 5 sites du Syndicat de l'Orge (SIVOA) », à procédure adaptée avec la société SEGEX pour un montant de 45 335,00 € HT correspondant à l'offre de base d'un montant de 44 135,00 € HT et à l'option n° 1 "Débardage à l'aide de chevaux" pour un montant de 1 200,00 € HT.

N° 2018/51 :

Signature d'un avenant n°2 au marché « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Mort Ru et pour l'aménagement paysager de 2 parcelles à Longpont sur Orge » avec le groupement d'entreprises AEI / CIAE, pour valider le nouveau montant de chaque phase sans changer le montant du marché.

N° 2018/52 :

Signature d'un avenant n°2 au marché « Modernisation des stations de mesures des hauteurs d'eau dans les zones de confluences » avec le groupement d'entreprises SEMERU / PROLOG INGENIERIE.

N° 2018/53 :

Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Ile de France pour le financement des investissements 2018 – Budget Ollainville.

1- POINTS D'INFORMATIONS

François CHOLLEY remercie Claude PONS, maire de Montlhéry vice-président du Syndicat d'accueillir le Syndicat pour sa toute dernière assemblée générale, puisque le SIVOA devrait disparaître sous sa forme actuelle pour renaître en une nouvelle structure issue de la fusion de SIVOA, du SIBSO et du SIHA.

FUSION DES SYNDICATS

A ce sujet, si tout se passe bien, l'arrêté inter préfectoral de création du nouveau Syndicat interviendra dans les prochains jours. François CHOLLEY a rencontré ce jour son homologue du SIBSO, Jean Pierre DELAUNAY. La date du 21 janvier 2019 à 20h a été retenue pour tenir l'assemblée constitutive de la nouvelle structure à Ollainville. De même, la dates du 25 janvier 2019 à 12h30 pour les vœux et la date du 7 février 2019 à 20h pour la 2^{ème} assemblée générale ont été fixées.

DECES DE PHILIPPE JADOT

François CHOLLEY informe l'assemblée du décès de Philippe JADOT délégués de Ballainvilliers. Monsieur JADOT était un membre actif du Syndicat. Il siégeait dans les commissions "Ecologie Paysages" et "Hydraulique Rivière" et participait à tous les conseils syndicaux. Par son relationnel simple et direct, Monsieur JADOT avait tissé au fil du temps de bonnes relations de travail et était apprécié des agents et des élus du Syndicat.

PASSAGE DE LA PROMENADE DE L'ORGE DANS LE SITE DE PERRAY VAUCLUSE

François CHOLLEY annonce l'excellente nouvelle de cette fin d'année, l'accord pour l'acquisition par le Syndicat de 22,5 ha de terrains situés dans l'enceinte de l'hôpital de Perray Vacluse à Ste Geneviève des Bois / Epinay sur Orge/ Villemoisson sur Orge. Des négociations reprises depuis un an par François CHOLLEY ont permis cet aboutissement. L'acquisition porte sur les terrains inondables situés entre l'Orge et la Boëlle ainsi qu'en aval, l'ancien moulin désaffecté du Breuil en rive gauche, et le bois de Villemoisson sur Orge en rive droite.

Cette acquisition permet d'envisager pour fin juin 2019 la création de 1 km de promenade qui reliera la promenade amont continue de St Germain les Arpajon à Sainte Geneviève des Bois, et la promenade aval continue de Villemoisson sur Orge à Morsang sur Orge. Cette continuité de promenade était très attendue depuis plusieurs décennies par les communes et les usagers. Un communiqué de presse a été rédigé ce jour (ci-joint).

INFORMATIONS CHANTIERS

François CHOLLEY commente quelques diapositives projetées sur les travaux et actualités :

- *Le chantier du Breuil a commencé. Il consiste au retrait des anciens clapets, à la réfection de berges et de promenades et au remplacement de passerelles. Les travaux dureront 5 mois.*
- *Le marché de travaux de renaturation du site des Echassons à Longpont sur Orge a été attribué ce jour. Les travaux démarreront en février 2019 pour 6 mois.*
- *La station d'épuration de Fontenay est en fin de reconstruction. La filière eau est achevée et fonctionnelle, les travaux de la filière boue sont en cours.*
- *Plusieurs pollutions au fioul ont été recensées ces derniers mois. Un tableau des pollutions de l'année 2018 est présenté :*

Pollutions constatées en 2018

- **22 mars 2018** : Pollution d'hydrocarbures constatée sur l'Orge à Athis-Mons → Barrage anti-pollution installé
- **Avril 2018** : Pollution d'eaux usées constatée au bassin des Ulis-Sallemouille → Interventions commune / agglo
- **16 juin 2018** : Pollution d'huile constatée à la confluence Bretonnière / Orge → Barrage anti-pollution + Boudins absorbants + plaques installés
- **14 août 2018** : Pollution d'eaux usées constatée sur la Boëlle de Saint-Michel → Collecteur EU débouché
- **23-24 août 2018** : Pollution d'eaux usées constatée sur l'Orge à Arpajon → Collecteur EU débouché
- **13 septembre 2018** : Pollution de fuel à la confluence Orge / Yvette → Barrages anti-pollution installés (3) + pompage effectué
- **27 novembre 2018** : Pollution de gasoil sur l'Orge à Brétigny-sur-Orge → Barrage anti-pollution installé + pompage effectué

SEMINAIRE « LE SYNDICAT EN 2040 » (DOCUMENT JOINT)

François CHOLLEY a le plaisir de distribuer le bilan du séminaire des cadres et des vice-présidents organisé en avril 2018 sur le thème « le Syndicat en 2040 » (pièce jointe). Il s'agissait de se projeter sur un avenir assez lointain pour se sortir des réflexes du quotidien mais suffisamment proche pour garder un raisonnement réaliste. Ce séminaire a été fécond et a permis de préparer les esprits aux multiples changements qui se dessinent, changements de nature institutionnels, techniques, naturels (changement climatique) ou sociaux.

NOUVEAU PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU « EAU ET CLIMAT » 2019-2024 (DOCUMENT JOINT)

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a adopté son nouveau programme appelé Eau et Climat pour la période 2019 - 2024. Bien que le montant global du budget de ce programme soit en baisse de 13 % par rapport aux précédents (3.9 Md€ contre 4.6 Md€), il n'impactera pas le Syndicat en matière d'investissement. Les aides relatives à l'assainissement sont maintenues voire renforcées et les aides en matière de rivière sont maintenues. En revanche, les aides en fonctionnement sont revisitées avec des règles parfois différentes comme des forfaits ou des avances pour les branchements. Les aides sur les techniciens rivière et l'entretien des cours d'eau seront à la baisse.

Enfin, l'Agence prévoit la mise en place de contrats de territoire similaires aux anciens contrats de bassin ou contrat global. Cependant leur mise en œuvre sera plus souple et plus ciblée avec la possibilité d'y mettre des thématiques plus restreintes et des acteurs moins nombreux avec une vision plus opérationnelle. Un diaporama de synthèse est joint au présent compte rendu.

PRESENTATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS EN FIN D'EXERCICE BUDGETAIRE SUR LE PERIMETRE SIVOA

Bien que le SIVOA soit à la veille de la fusion probable des syndicats et donc de sa disparition, et que le SIVOA ne puisse pas voter un budget prévisionnel, François CHOLLEY a souhaité que les services effectuent le travail préparatoire d'élaboration de budget pour le périmètre SIVOA. Cet exercice permettra une construction plus aisée du budget agrégé des 3 structures en mars 2019, et une vision claire pour les élus des équilibres, dettes et emprunts avant la disparition de la structure. (Document joint au présent compte rendu).

2- POINTS DE DELIBERATIONS

1- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE UNIQUE POUR LA COMPETENCE COLLECTE

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Le Syndicat de l'Orge gère la compétence collecte pour huit communes du territoire. Nous gérons actuellement 8 budgets annexes, relevant de la nomenclature comptable et budgétaire M49, sans autonomie financière et géré en HT.

Afin de simplifier la gestion de ces budgets et dans le cadre de la perspective de la fusion avec le SIBSO, il est proposé la création au 1^{er} janvier 2019, d'un budget annexe COLLECTE unifié regroupant l'ensemble des communes gérées par le syndicat. Au sein de ce budget, une ventilation codifiée permettra de suivre les prévisions et l'exécution budgétaire par commune.

Le budget annexe collecte relèvera de la nomenclature comptable et budgétaire M49, sans autonomie financière et géré en HT.

La création de ce budget annexe collecte emporte la dissolution des 8 budgets existants à savoir : Collecte Fontenay-lès-Briis, Collecte Courson Monteloup, Collecte Bruyères-le-Châtel, Collecte Janvry, Collecte Boissy-sous-st-Yon, Collecte la Ville-du-Bois, Collecte Linas et Collecte Ollainville.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la création d'un budget annexe pour la compétence collecte.

2- DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Monsieur le Trésorier de Savigny-sur-Orge a adressé une liste de titres de recettes pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis :

- Somme inférieure au seuil de poursuite,
- Sociétés liquidées ou ayant quitté les lieux,
- Personnes insolvables ou décédées...
- Particulier qui suite à des travaux de mise en conformité, avait refusé la contre visite. La totalité des travaux lui a donc été facturée. Devant ce titre très élevé, ce particulier a accepté la contre visite.

Il demande donc l'admission en non-valeur des titres concernés.

ANNEE / N° TITRE	DEBITEURS	OBJET	MONTANT
BUDGET COLLECTE BOISSY-SOUS-SAINT-YON			
2017 / 44	A	PFAC	0,05
TOTAL BOISSY-SOUS-SAINT-YON			0,05

BUDGET COLLECTE LA VILLE-DU-BOIS			
2017 / 5	B	PFAC	0,20
TOTAL LA VILLE-DU-BOIS			0,20

BUDGET COLLECTE BRUYERES-LE-CHATEL			
2016 / 17	C	PFAC	64,35
TOTAL BRUYERES-LE-CHATEL			64,35

BUDGET COLLECTE LINAS			
2017 / 38	D	doublement RSA	254,39
2014 / 7	E	doublement RSA	2 548,56
2014 / 9	F	PFAC	5,40
2017 / 41	G	doublement RSA	105,80
TOTAL LINAS			2 914,15

BUDGET ASSAINISSEMENT			
2017 / 600	H	doublement RSA	228,08
2013 / 34	I	doublement RSA	38,04
2017 / 853	J	rsa	267,63
2017 / 812	K	rsa	140,65
2012 / 672	L	doublement RSA	83,10
2013 / 63	M	doublement RSA	214,66
2013 / 57	N	doublement RSA	63,93

2017 / R-24300308	O	rsa	120,49
2013 / 330	P	doublement RSA	59,35
2017 / 790	Q	rsa	18,59
2017 / 633	R	doublement RSA	538,75
2017 / 646	S	doublement RSA	60,33
2013 / 82	T	doublement RSA	123,90
2013 / 36	U	doublement RSA	550,54
2010 / 318	V	PFAC	1 785,60
2011 / 562	W	doublement RSA	59,36
2017 / 852	X	rsa	4,29
2017 / R24300304	Y	rsa	11,44
2016 / 7	Z	mise en conformité	4 250,00
2013 / 87	AA	doublement RSA	74,97
TOTAL ASSAINISSEMENT			8 693,70

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, admet en non valeurs les produits de redevances qui sont irrécouvrables.

3- PROVISIONS 2017 – BUDGETS RIVIERE, ASSAINISSEMENT ET REGIE

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Le Syndicat a constitué des provisions afin d'assurer :

- Les versements en une seule fois des aides aux communes dans le cadre de travaux d'amélioration des réseaux EU et EP (fin du dispositif),
- Les contentieux pressentis (dépenses contestée ou recette perçue),
- Les charges de dépenses de personnel liées à l'utilisation des comptes épargne temps constitués,

La reprise des provisions 2018 correspond à des actions non entreprises (aides EP, aides EU, aides aux branchements ...)

BUDGET RIVIERE

	Cumul au 31/12/2017	Provisions constituées en 2018	Reprises 2018	Provisions BP 2019	Reprises 2019	Cumul au 31/12/2019	Projets au-delà de 2019
Aides EP	503 400 €		503 400 €				
Foncier	130 770 €		130 770 €				
TOTAL	634 170 €		634 170 €				

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Cumul au 31/12/2017	Provisions constituées en 2018	Reprises 2018	Provisions BP 2019	Reprises 2019	Cumul au 31/12/2019	Projets au-delà de 2019
Aides EU	627 320 €		627 320 €				
Aides branchts	1 049 255 €		315 000 €			734 255 €	
Compte Epargne temps	36 502 €		36 502 €				

RSA Impayés Grigny II	370 000 €		370 000 €
TOTAL	2 083 077 €	978 822 €	1 104 255 €

BUDGET REGIE

	Cumul au 31/12/2017	Provisions constituées en 2018	Reprises 2018	Provisions BP 2019	Reprises 2019	Cumul au 31/12/2019	Projets au-delà de 2019
Compte Epargne temps	8 355 €		8 355 €				
TOTAL	8 355 €		8 355 €				

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les provisions 2017 pour les budgets rivières, assainissement et régie.

4- BUDGET 2018 – DM N° 1 RIVIERE ET ASSAINISSEMENT ET COLLECTES

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

BUDGET RIVIERE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de fonctionnement

+ 644 490 €

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	- 118 250	013 - Atténuations de charges	30 000
012 - Charges de personnel	71 000	70 - Produits de services	- 4 000
65 - Autres charges de gestion	38 076	74 - Dotations et participations	61 950
66 - Charges financières	1 508	75 - Autres produits de gestion	- 110 000
67 - Charges exceptionnelles	72 875	77 - Produits exceptionnels	1 600
023 - Vir section d'investissement	599 660	78 - Reprise sur provisions	634 170
042 - Dotation aux amortissements	- 20 379	042 - Reprise sur subventions	30 770
TOTAL	644 490	TOTAL	644 490

1. Les principales modifications de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Dépenses

- Au chapitre 011 - charges à caractère général, une diminution des dépenses de 118 k€ équilibrée par une baisse de 110 k€ des recettes sur le chapitre 75 – autres produits de gestion courante. Les contrats d'entretien des réseaux d'eaux pluviales sont dorénavant directement gérés par les communes de Linas et Boissy sous St Yon. Auparavant ils étaient payés par le Syndicat puis refacturé aux communes.
- Au chapitre 012 – charges de personnel, une augmentation est prévue suite à la mise en place du RIFSEEP (71 k€).
- Au chapitre 65 – autres charges de gestion courante, 38 k€ sont à inscrire pour régulariser une écriture de rattachement de recettes 2017/2018 qui ne sera pas encaissée.

- Au chapitre 67 – charges exceptionnelles, 72 k€ sont prévus pour annuler des titres sur exercices antérieurs (subventions AESN dont le solde est inférieur aux montants initialement inscrits)

Recettes

- Au chapitre 74, 61 k€ sont prévus pour ajuster à la hausse les subventions de fonctionnement pour l'entretien de la rivière (AESN et département).
- Au chapitre 013, 30 k€ suite à des remboursements de salaires de notre assurance (agents absents),
- **La reprise des provisions à hauteur de 634 k€ permet d'abonder le virement à la section d'investissement, et de ne pas recourir à l'emprunt sur cet exercice** (provision aides EP : 503 k€ - provision foncier 130 k€). Cela correspond à des actions eaux pluviales non entreprises par les collectivités membres. Il ne reste plus de provisions sur le budget Rivière.

Conclusion (section de fonctionnement)

Ces ajustements permettent d'abonder la section d'investissement.

Section d'investissement

- 2 512 546 €

DEPENSES		RECETTES	
20 21 23 - Dépenses d'équipement	- 2 543 317	13 - Subventions d'investissement	- 1 443 105
16 - Emprunts et dettes	1	10 - Dotations fonds de réserve	- 162 747
040 - Reprise sur subventions	30 770	16 - Emprunts et dettes	- 1 485 975
		021 - Vir de la section de fct	599 660
		042 - Dotation aux amortissements	- 20 379
TOTAL	- 2 512 546	TOTAL	- 2 512 546

2. Les principales modifications en investissement sont :

Les ajustements des dépenses et recettes d'équipement :

- Restauration morphologique des cours d'eau : - 542 k€ en dépenses et - 258 k€ en recettes. Report en 2019 de diverses études.
- Etudes hydrauliques suite à la crue (décalées en 2019) : - 120 k€ en dépenses et - 26 k€ en recettes.
- Actualisation du modèle hydraulique et intégration modèle temps réel : -200 k€ en dépenses et -90 k€ en recettes, reportés en 2019.
- Travaux hydrauliques : - 882 k€ en dépenses et - 572 k€ en recettes (dont travaux Morte Rivière et travaux T7 décalés en 2019).
- Etudes direction des milieux naturels : - 305 k€ en dépenses et - 188 k€ en recettes (dont atlas de la biodiversité sur un nouvel appel à projet de l'Agence Française de la Biodiversité- 200 k€ en dépenses non retenu).

➤ L'ajustement de la prévision du FCTVA de - 162 k€.

En conclusion, ces réductions des dépenses nettes et le virement de fonctionnement complémentaire permettent de réduire la prévision d'emprunt de 1 485 k€ sur un montant prévu au budget primitif de 2 712 k€.

Le budget Rivière se désendette donc de 420 k€.

BUDGET ASSAINISSEMENT- DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de fonctionnement

+ 34 526 €

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	- 174 970	70 - Produits des services	- 394 000
<i>dont redevance épuration (industriels)</i>	<i>125 000</i>	<i>dont redevance épuration (industriels)</i>	<i>125 000</i>
<i>dont contrôles des branchements</i>	<i>- 245 000</i>	<i>dont PFAC</i>	<i>- 500 000</i>
012 -Charges de personnel	40 000	74 - Dotations et participations	- 230 984
65 - Autres charges de gestion	2 465	<i>dont contrôles des branchements</i>	<i>- 214 000</i>
66 - Charges financières	2 269	77 - Produits exceptionnels	2 550
67 - Charges exceptionnelles	10 200	78 - Reprise sur provisions	513 822
68 - Provisions	- 200 000	042 - Reprise sur subventions	143 137
023 - virement à la section d'invt	374 580		
040 - Dotation aux amortissements	- 20 018		
TOTAL	34 526	TOTAL	34 526

L'essentiel de cette décision modificative concerne :

- un ajustement de la redevance épuration versée par les industriels conventionnés et reversée au SIAAP (125 k€); écriture neutre.
- un ajustement des dépenses allouées aux contrôles des branchements (lycées, Charmoise et Zac de Ballainvilliers) et des subventions afférentes qui sont différés.
- une baisse de 500 k€ de PFAC (incertitudes sur le montant du reversement).
- au chapitre 012 – charges de personnel, une augmentation est prévue suite à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP (40 k€).
- l'annulation de la dotation aux provisions destiné à la mise en conformité des bâtiments publics (- 200 k€) et la reprise des provisions pour les aides EU qui ne sont plus versées (477 k€) et le compte épargne temps (36 k€). Il ne reste ainsi plus que les provisions sur les aides EU et le compte épargne temps.
- augmentation du virement de 374 580 € à la section d'investissement.

Section d'investissement

- 2 398 903 €

DEPENSES		RECETTES	
20 21 23 - Dépenses d'équipement	- 2 637 440	13 - Subventions d'investissement	- 1 213 820
16 - Emprunts et dettes	10 000	16 - Emprunts et dettes	- 1 625 045
4581 - Opé pour compte de tiers	85 400	021 - Vir de la section de Fct	374 580
042 - Reprise sur subventions	143 137	040 - Dotation aux amortissements	- 20 018
		4582 - Opé pour compte de tiers	85 400
TOTAL	- 2 398 903	TOTAL	- 2 398 903

Les principales modifications sont, pour les dépenses d'équipement :

- Travaux d'extension des locaux du Syndicat : + 219 k€ - Tous les travaux auront été engagés en 2018.
- Etudes pour la réhabilitation des collecteurs et des antennes : - 90 k€ en dépenses et – 26 k€ en recettes.
- Travaux T7à Juvisy sur Orge (décalés en 2019) : - 830 k€ en dépenses et – 830 k€ en recettes.
- Travaux STEP Janvry Bourg : - 322 k€ en dépenses et – 80 k€ en recettes – décalés en 2019.
- Refonte STEP Fontenay : + 377 k€ en dépenses et + 240 k€ en recettes – ajustement. Tous les travaux auront été engagés en 2018.
- Remise à niveau pompes de relevage : - 226 k€ en dépenses – décalés en 2019.
- Suppression du transformateur électrique ST12 (Athis) : - 160 k€ en dépenses – décalés en 2019.
- Travaux maillage antenne Ris/Grigny : - 550 k€ en dépenses et – 165 k€ en dépenses – décalés en 2019.
- Travaux exutoire antenne de Ris à viry-Châtillon : - 250 k€ en dépenses et – 75 k€ en recettes – décalés en 2019.
- Travaux de réhabilitation CID Athis : - 900 k€ en dépenses et – 300 k€ en recettes – décalés en 2019.

En conclusion, ces réductions des dépenses nettes et le virement de fonctionnement complémentaire permettent de réduire la prévision d'emprunt de 1 625 k€. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2018.

Le budget Assainissement se désendette donc de 893 k€.

BUDGETS COLLECTES – DECISION MODIFICATIVE N°1

DM 1 - BUDGETS COLLECTE			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	OBSERVATIONS
BOISSY-SOUS-ST-YON	-	- 13 774	
COURSON - MONTELOUP	- 1 955	3 745	
FONTENAY-LES-BRIIS	1 707	9 675	
JANVRY	10 094	- 628 403	Travaux Bourg décalés en 2019
LINAS	- 92 720	- 98 814	Travaux Hauts Chupin décalés en 2019
OLLAINVILLE	10 305	100 119	Inscription des travaux Rue du Sentier
LA VILLE-DU-BOIS	- 49 300	- 77 661	Travaux Grande Rue décalés en 2019
BRUYERES-LE-CHÂTEL	- 15 000	- 33 810	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les décisions modificatives pour les Budgets rivière, assainissement et collecte.

5-COOPERATION DECENTRALISEE AU NIGER - ELABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL (2 ANS)

Rapporteur : Isabelle BARAVIAN

Le Syndicat a noué un partenariat de coopération décentralisée avec la commune de Bitinkodji depuis 2001. Des actions de développement avaient été réalisées dans ce cadre à travers deux programmes successifs (2004-2007 et 2009-2013) qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population.

En 2018, le Syndicat a lancé une étude de faisabilité pour un nouveau programme réalisée par notre partenaire local EAU VIVE. Compte tenu du manque de moyens de la commune de Bitinkodji et de Youri la commune voisine, il a été décidé de raisonner à l'échelle intercommunale, les deux communes acceptant de travailler ensemble.

Les conclusions de cette étude révèlent un fort déficit d'équipements pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu scolaire dans ces 2 communes. En effet, à Bitinkodji et à Youri seulement 14% des écoles disposent d'un point d'eau potable et 25% de latrines.

Face à ce constat et à l'ampleur des travaux à réaliser dans les écoles, il a été décidé d'élaborer un programme essentiellement axé sur les groupes scolaires.

Objectif du programme :

- Assurer un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'un cadre de vie sain dans les écoles des communes de Bitinkodji et de Youri ;
- Améliorer l'accès à des installations d'eau potable dans toutes les écoles des deux communes ;
- Améliorer l'accès à des équipements d'hygiène et d'assainissement adéquats et réduire les inégalités d'accès liés au genre (latrines, lave-mains) ;
- Promouvoir des habitudes de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement aux élèves des écoles bénéficiaires (formation, sensibilisation) ;
- Mettre en place des systèmes de gestion multi acteurs des installations.

Durée du programme : 24 mois (élaboration du programme, mise en œuvre et évaluation).

Estimation du coût global : 600 000 euros pour environ 21 points d'eau et 23 latrines sur une vingtaine d'écoles.

Il s'agit aujourd'hui de lancer la rédaction du nouveau programme de façon précise et chiffrée ainsi que de rédiger les dossiers de subvention à déposer auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental, et du ministère des affaires étrangères.

Ce travail de rédaction est confié à EAU VIVE et est estimé à 3 361 euros.

Planning prévisionnel :

- Dépôt des dossiers de subvention : janvier 2019
- Obtention des financements : juin 2019
- Démarrage du programme : septembre 2019
- Fin du programme : décembre 2021

La commission du 26 juin 2018 a étudié cette proposition et a donné un avis favorable.

« François CHOLLEY précise que les latrines sont prévues pour accueillir les garçons et les filles séparément. La non existence ou la non séparation des latrines dans les écoles constitue l'une des raisons de la faible présence des filles dans les classes.

Adèle VILLECHEVROLLE confirme cette situation très présente dans les pays du sud qui présente des taux d'éducation des filles très faibles. A sa demande, Jean Marc BOUCHY précise que les populations concernées sont de 20 000 habitants sur Bitinkodji et 40 000 habitants sur Youri. Ces populations sont réparties sur une soixantaine de villages et les écoles desservent en général plusieurs villages.

Francis SAINT-PIERRE indique que la ville de Juvisy sur Orge travaille également avec le Niger et confirme les problèmes de sécurité et de bien être des filles que ce soit à l'école ou pendant les trajets. La non séparation des toilettes filles et garçons est un vrai problème actuellement dans les villages. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'élaboration du nouveau programme pluriannuel dans le cadre de la coopération décentralisée au Niger.

6- POURSUITE DU SOUTIEN A L'ASSOCIATION AMITIE MADAGASCAR ILE DE FRANCE (AMIF)

Rapporteur : Isabelle BARAVIAN

Le Syndicat a engagé un partenariat avec l'association AMIF en 2017 et 2018.

L'AMIF a lancé un programme d'actions 2017-2018 (5^{ème} programme) d'un montant de 200 000 € soutenu par l'AESN et le CD91 sur 9 villages autour d'Anjozorobe (90 km au Nord-Est de Tana) autour d'actions visant :

- Volet 1 – Accès à l'Eau (Retenue, réservoir, bornes fontaines)
- Volet 2 – Assainissement (Blocs sanitaires notamment en milieu scolaire)
- Volet 3 – Développement de l'Agroforesterie

Le Comité syndical a alors soutenu ce programme à hauteur de 26 000 €.

Ce 5^{ème} programme 2017-2018, a été réalisé en totalité.

En complément, l'AMIF a réalisé un bloc sanitaire au lycée d'Anjozorobe et alimenté un centre de santé dans le fokontany d'Anosivola qui n'avaient pas été prévus au départ mais dont l'intérêt leur est apparu évident. L'AMIF a saisi le Syndicat pour soutenir cette action complémentaire d'un montant complémentaire de 4 251€.

Pour l'année 2019, l'AMIF lance un 6^{ème} programme d'un montant de 35 432 euros qui a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la situation sanitaire et économique des familles rurales d'Anjozorobe par l'accès à l'eau et à l'assainissement : construction de bornes fontaines, de lavoirs, de puits et réhabilitation d'équipements anciens. L'AMIF demande une participation financière du Syndicat.

La commission coopération décentralisée du 26 juin 2018 a étudié ce programme et à donner un avis favorable pour un soutien à hauteur de 33%, soit 11 700€.

L'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la coopération décentralisée d'un montant de 35 000€ permet de soutenir ces projets.

« François CHOLLEY précise que ces programmes s'appuient sur des réalisations effectuées par des artisans locaux et de la main d'œuvre locale. Ainsi les aides contribuent non seulement à équiper les villages mais également à développer le savoir-faire local. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de poursuivre son soutien à l'Association Amitié Madagascar Ile de France (AMIT).

7 - ENTENTE EAU OUEST ESSONNE

Rapporteur : François CHOLLEY

Le Syndicat de l'Orge et Eau Ouest Essonne présentent par leur territoire commun ou leur fonctionnement en régie des similitudes de gestion, et interviennent tous deux sur le grand cycle de l'eau d'un même bassin versant, celui de l'Orge, par des activités complémentaires. De part un territoire en partie commun, les deux structures sont représentées pour plusieurs communes par les mêmes délégués élus. Pour ces mêmes communes situées sur un territoire commun, la facturation des redevances d'assainissement est réalisée par Eau Ouest Essonne pour le compte du SIVOA.

Une convention d'entente entre les deux collectivités permettrait de mutualiser les moyens des 2 structures et d'améliorer la qualité du service public d'assainissement et du service public d'eau potable sur ces territoires.

Les moyens et ressources qui seront mis à disposition d'Eau Ouest Essonne par le Syndicat sont les suivants :

- Assistance au montage administratif des marchés,
- Assistance juridique,
- Prêt ponctuel d'engins (tracteur et benne agricole, pelleuse, camion benne, bennes),
- Prêt ponctuel de groupes électrogène et d'installations de pompage,
- Diagnostics et intervention d'urgence dans les domaines de l'électromécanique et des automates,
- Assistance pour le pilotage et le déploiement d'un SIG et d'un système de supervision avec les outils métier associés,
- Diagnostic écologique et plan de gestion de la peupleraie de la station de Saint Maurice.

Les moyens et ressources qui seront mis à disposition par Eau Ouest Essonne pour le Syndicat sont les suivants :

- Lieu de stockage de matériel à Forges-les-Bains et sur le site de Saint-Maurice-Montcouronne,
- Lieu de réunion, de restauration, de vestiaire et de bureau temporaire à Forges-les-Bains,
- Prêt ponctuel d'engins et de matériels (petite pelle, camion plateau),
- Interventions ponctuelles pour des travaux de raccordement d'assainissement communs avec l'eau potable,
- Prêt ponctuel de groupes électrogène et d'installations de pompage.

Il est constitué une conférence composée de 3 représentants de chaque collectivité. Les représentants du SIVOA seront François Cholley, Isabelle Baravian et Christian Schoettl.

Cette conférence aura pour compétence de discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à la gestion de l'entente. Elle aura également vocation à tenter de régler les éventuelles difficultés qui pourraient survenir. Elle émettra des propositions, à la majorité des représentants des membres présents ou représentés. Ces propositions deviennent exécutoires après validation par les deux Comités.

La Conférence élira en son sein, un Président chargé de convoquer les réunions, de définir l'ordre du jour, d'animer les réunions, d'établir les procès-verbaux et d'assurer la communication des propositions de l'entente à ses membres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer une entente avec Eau Ouest Essonne.

8 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS DIT « PAPI ORGE YVETTE »

Rapporteur : Daniel GUETTO

Le « Papi d'intention de l'Orge et de l'Yvette » a été labellisé le 13 novembre 2018.

Le PAPI s'articule autour de 35 actions pour un budget de 1 500 000 euros.

La gouvernance du PAPI est répartie entre 8 acteurs (SIAHVY, SIVOA, SIBSO, SIHAL, PNR, commune de Longjumeau, commune de Savigny sur Orge, commune de Viry-Châtillon).

Le PAPI d'intention s'organise autour 6 axes :

- Un axe transversal,
- Axe1 : Amélioration de la connaissance du risque / Amélioration de la conscience du risque,
- Axe 2 : Surveillance, Prévision des crues et inondations,
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité et résilience.

Le Syndicat est maître d'ouvrage pour ses actions propres comme l'actualisation de son modèle hydraulique, tout comme les autres acteurs sont maîtres d'ouvrage de leurs propres actions.

En complément, les maîtres d'ouvrage ont décidé de se répartir le pilotage d'actions qui couvrent l'ensemble du bassin versant Orge Yvette. Ces actions sont financées par la clé de répartition suivante (répartition s'appliquant sur le reste à charge après obtention des financements) : 41,4 % pour le Sivoa et le Siahvy, 12,5% pour le Sibso, 3,1 % pour le Sihl et 1,6 % pour le PNR Haute Vallée de Chevreuse.

Le présent rapport porte sur la signature des conventions nécessaires à la prise en charge technique et financière des actions globales et à la répartition des frais entre acteurs.

Le Syndicat de l'Orge est maître d'ouvrage pour les 3 actions globales suivantes, qu'il pilotera avec l'appui des autres maîtres d'ouvrage :

- Axe 3 – III.01: Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte à la population sur l'ensemble du bassin versant Orge Yvette
- Axe 3 – III.02: Retour d'expérience global sur le bassin versant Orge Yvette (réalisée en régie)

- Axe 3 – III.03: Accompagnement des communes à la réalisation d'exercices de crise

Pour ces actions, le SIVOA réalisera les demandes de subventions, engagera les fonds et sollicitera les autres maîtres d'ouvrages pour recouvrir le reste à charge.

Le Syndicat de l'Orge est aussi associé à 19 autres actions pilotées par les autres maîtres d'ouvrage. Dans ce cadre, des conventions vont être signées entre chaque co-maître d'ouvrage afin de s'engager dans les programmes d'actions.

Action spécifique au SIVOA	
I-02	Mise à jour du modèle hydraulique de l'Orge aval

Liste des actions globales financées par le SIVOA	
0 - 01	Animation du PAPI d'Intention et mobilisation des maîtres d'ouvrage
0-02	Préparation du PAPI complet
0 - 03	Etude de la mise en place d'une plateforme collaborative de centralisation et de partage de données
I-01	Création d'un modèle hydraulique global simplifié
I-04	Etude hydraulique globale
I-05	Etude de l'aléa ruissellement rural
I-08	Identification et pose de repères de crue suite à des crues historiques
I-09	Communication à destination du grand public
I-10	Poursuite et diversification de la sensibilisation des scolaires
I-11	Formation des élus à la gestion du risque d'inondation
I-12	Actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI
II - 01	Etude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et de débits
II - 02	Mise en place d'une plateforme d'échange et de consultation des données de suivi de débits et de hauteurs d'eau en temps réel
III-01	Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte à la population sur l'ensemble du bassin versant
III-03	Accompagnement des communes à la réalisation d'exercices de crise
IV-03	Mise en place d'une stratégie de préservation de parcelles en zones à risque
IV-04	Démarche de prise en compte du risque inondation par débordement, ruissellement et remontée de nappe dans les PLU et les SCOT
IV-05	Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements
V - 01	Etat des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable
V - 02	Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux du territoire
V - 03	Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité pilote sur le territoire

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mandat de co-maitrise d'ouvrage pour la mise en place du Programme d'Action de Prévention des Inondations dit « PAPI Orge Yvette ».

Point de délibération supplémentaire remis sur table

Enquête publique pour le zonage assainissement de la commune de Janvry

Le zonage assainissement permet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Ce zonage, pour pouvoir être intégré au document d'urbanisme de la commune, doit être opposable aux tiers. De ce fait, une enquête publique doit être lancée.

Le Syndicat de l'Orge a la compétence collecte sur la commune de Janvry, c'est pourquoi il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à lancer l'enquête publique concernant le zonage eaux usées de la commune de Janvry

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à lancer l'enquête publique de zonage assainissement sur la commune de Janvry.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20H30.

Le Secrétaire,

Le Président,

M. LEGOUGE

F.CHOLLEY